

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

**Soixante-douzième session**

Genève, 23-25 février 2010

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de la liste des principales décisions prises par le Comité à sa soixante-douzième session**

**LISTE DES PRINCIPALES DECISIONS**

Note du secrétariat

À sa soixante-douzième session, le Comité des transports intérieurs:

1. **A adopté** l'ordre du jour provisoire;
2. **A décidé** de prendre en compte les résultats des réunions du Bureau tenues en 2009 sur les points pertinents de l'ordre du jour du Comité;
3. **A entériné** le document informel No 2, à utiliser pour faire rapport au Comité exécutif (EXCOM), et **a prié** son Président de faire rapport à ce Comité lors de sa réunion du 26 février 2010 en conséquence;
4. **A invité** les gouvernements des pays de l'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est et du Caucase qui ne sont pas encore membres du projet de l'autoroute transeuropéenne (TEM) ou de celui de chemin de fer transeuropéen (TER) à envisager d'y participer pleinement;
5. **A encouragé** les États membres de la CEE à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance des pays en transition (TFACT);
6. **A entériné** le résultat du débat sur les orientations politiques (table ronde), et est convenu qu'un rapport succinct sur ce débat, sous la forme de conclusions du Président, doit être annexé au rapport complet de la session;
7. **A approuvé** la prolongation du mandat du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie pour deux années supplémentaires;
8. **A approuvé** le rapport sur les liaisons entre les ports maritimes de l'arrière pays (ECE/TRANS/210), et **a invité** ses groupes de travail (SC.1, SC.2, WP.6, WP.24 et WP.30) responsables pour les tâches qui y sont mentionnées à examiner si et comment elles pourraient être mises en œuvre;
9. **A noté** que, selon les termes mêmes de l'AETR, toute décision concernant la mise en œuvre de l'accord, y compris les aspects relatifs au tachygraphe numérique, relevait de la responsabilité des Parties contractantes à l'accord et non à celle du Comité, et **a noté** également

que, malgré tous les efforts faits, la majorité des Parties contractantes à l'AETR qui ne sont pas membres de l'UE présentes à la réunion pourrait ne pas être en mesure de réaliser la mise en œuvre complète du tachygraphe numérique dans les délais impartis et, par conséquent, envisagerait la nécessité d'une prolongation;

10. **A exhorté** les Parties contractantes à l'AETR qui ne sont pas membres de l'UE à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du tachygraphe numérique dans les délais prévus, et **a invité** les États membres de l'UE qui sont parties contractantes à l'AETR ainsi que le secteur privé à continuer à apporter toute l'aide possible aux pays non membres de l'UE concernés, pour leur permettre de respecter le délai fixé;

11. **A exhorté** les Parties contractantes à l'AETR qui ne sont pas membres de l'UE à transmettre des informations sur la progression de la mise en œuvre et les difficultés rencontrées sous la forme d'un Tableau de mise en œuvre convenu par SC.1;

12. **A exhorté** toutes les Parties contractantes à l'AETR et l'Union européenne à trouver une solution concrète afin que soient évitée toute perturbation dans le transport routier international qui résulterait de l'impossibilité de respecter le délai;

13. **A demandé** au secrétariat de continuer à apporter toute l'aide possible pour trouver des solutions concrètes, y compris la convocation d'une session extraordinaire du SC.1 dans le but d'approuver officiellement ces solutions;

14. **A demandé** au secrétariat de continuer à superviser les progrès liés aux problèmes de transit routier dans la CEE et d'en informer le SC.1 et le CTI en conséquence;

15. **A invité** les Parties contractantes à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) à adhérer au Protocole additionnel à la CMR permettant l'utilisation de la lettre de voiture électronique (e-CMR) ou à le ratifier;

16. **A approuvé** l'établissement d'un groupe spécial informel d'experts sur les systèmes de transport intelligents (STI) relevant de la compétence du WP.1;

17. **A décidé** de prolonger le mandat du groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR pour l'année 2010;

18. **A approuvé** les grandes lignes du projet «Les défis de la chaîne d'approvisionnement pour la compétitivité nationale par les transports», le calendrier indicatif (ECE/TRANS/2010/10), ainsi que l'établissement du groupe informel d'experts approprié;

19. **A recommandé** que le Groupe de travail sur la sécurité routière (WP.1) continue à travailler, et de manière prioritaire, à assurer une concordance et cohérence continue entre la Convention sur la circulation routière de 1968 et les règlements élaborés par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules;

20. **A invité** les pays qui ont signé l'Accord de 1997 sur le contrôle technique périodique à accélérer leurs procédures nationales de ratification;

21. **A demandé** au Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) de finaliser le Livre blanc sur l'efficacité et la viabilité des transports par voie navigable en Europe et de le soumettre à la prochaine session du Comité;
22. **A accueilli favorablement** le Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) et a demandé au SC.3 de mettre à jour régulièrement le CEVNI, contrôler sa mise en œuvre et assurer le bon fonctionnement de son mécanisme de communication de l'information, tel que prévu au chapitre 9;
23. **A exhorté** les autres Parties contractantes à l'ADR qui ne l'ont pas encore fait à devenir Parties contractantes au Protocole portant amendement des articles 1 (a), 14 (1) et 14 (3) (b) de l'ADR pour permettre l'entrée en vigueur du Protocole;
24. **A exhorté** les gouvernements des Parties contractantes à l'ADN à veiller à ce qu'ils soient représentés aux sessions du Comité administratif afin que le quorum requis pour la prise de décisions soit atteint à toute session;
25. **A accueilli favorablement** la préparation opportune d'une feuille de route sur le travail et le fonctionnement futurs du Groupe de travail du transport modal et de la logistique (WP.24) devant servir de modèle aux autres organes de la CEE;
26. **A demandé** au WP.24 de poursuivre son travail, si possible par le biais d'un groupe informel d'experts et la préparation d'un document soumis à discussion, sur les régimes de responsabilité civile régissant le transport intermodal et la résolution de conflits éventuels entre les dispositions juridiques du CMR (route), la COTIF (rail), la convention de Montréal (air) et les règles de Rotterdam récemment adoptées (mer);
27. **A recommandé** que la Division des transports de la CEE, en collaboration avec les Etats membres, les organisations internationales, le secteur privé et les milieux universitaires, continue ses efforts en vue d'améliorer la sécurité des transports intérieurs, en organisant notamment l'échange d'informations et des meilleures pratiques;
28. **A appuyé** les activités de la Division des transports dans le domaine du réchauffement climatique et des transports, et a invité les organes subsidiaires à inclure ces activités dans leur programme de travail. Il **a invité** par ailleurs leurs représentants à participer à la table ronde sur le réchauffement climatique et les transports organisée par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP. 29) lors de sa 151<sup>e</sup> session, le 24 juin 2010, dans l'après-midi;
29. **A appuyé** la nécessité d'entreprendre des travaux concernant le déploiement des STI pour tous les modes de transport et **a invité** ses organes subsidiaires à contribuer à l'élaboration d'une feuille de route afin d'englober les STI dans leurs activités;
30. **A entériné** la déclaration de politique générale sur l'accessibilité des chemins de fer classiques aux passagers adoptée par le Groupe de travail sur le transport ferroviaire (ECE/TRANS/SC.2/212, annexe III) et **a invité** le Groupe de travail sur les statistiques des transports à examiner si et comment il pourrait recueillir les données nécessaires pour quantifier les bénéfices sociaux des mesures d'accessibilité;

31. **A approuvé** dans leur ensemble, tous les rapports et activités connexes de ses organes subsidiaires et **a prié** le secrétariat d'incorporer les références correspondantes dans le rapport complet du CTI en tenant compte des annotations respectives;
32. **A invité** les États membres de la CEE à prendre part aux recensements de 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E en conformité avec les résolutions No. 259 et No. 260 du CTI et à informer le secrétariat s'ils acceptent de le faire;
33. **A approuvé** l'évaluation biennale pour l'exercice 2008-2009 (ECE/TRANS/2010/6);
34. **A approuvé** la planification fonctionnelle en vue de l'évaluation du programme de travail 2010-2011 et le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013 (ECE/TRANS/2010/7);
35. **A adopté** son programme de travail pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/2010/8);
36. **A adopté** son calendrier des réunions en 2010 et de janvier à mars 2011 (ECE/TRANS/2010/9);
37. **A élu** M. Erdem Direkler (Turquie) en tant que Président, ainsi que Mme Isabelle Paillet (France) et Mme Ekaterina Slizkova (Fédération de Russie) en tant que vice-présidentes pour ses sessions de 2011 et 2012, et les membres suivants du Bureau pour une période de deux ans:

Président:	<u>M. Erdem Direkler</u>	(Turquie)
Vice-Présidentes:	<u>Mme Isabelle Paillet</u>	(France)
	<u>Mme Ekaterina Slizkova</u>	(Fédération de Russie)
Membres:	<u>M. Sergei Negrei</u>	(Bélarus)
	<u>M. Ralph Kellermann</u>	(Allemagne)
	<u>M. Fabio Croccolo</u>	(Italie)
	<u>M. Victor Guzun</u>	(République de Moldova)
	<u>M. Bob Oudshoorn</u>	(Pays-Bas)
	<u>M. José Alberto Franco</u>	(Portugal)
	<u>M. Jean-Claude Schneuwly</u>	(Suisse)

38. Une invitation ouverte sera adressée à la Commission européenne afin qu'elle puisse assister aux réunions du Bureau au titre d'observateur habituellement représenté par la Direction générale des transports;
39. **A remercié** chaleureusement M. Ralf Kellermann pour avoir, en sa qualité de président, conduit les discussions avec succès pendant plusieurs années;
40. **A adopté** la liste des principales décisions prises à sa soixante-douzième session.

— — — — —